

SAS 2R
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
siège social : 47-49, rue de la Seugne 17240 MOSNAC
RCS : SAINTES 985.314.061

Procès-verbal de délibération de
l'assemblée générale extraordinaire
du 07 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept novembre à neuf heures, les associés de la société SAS 2R se sont réunis au cabinet de l'expert-comptable de la société 1 rue du Docteur Laporte 17500 JONZAC sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur BROSSARD Romain, directeur général. Monsieur Norbert LORHO, expert-comptable de la société, est nommé comme secrétaire.

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint. L'assemblée est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau les documents suivants : cession d'actions, projet des résolutions.

Le président rappelle à l'assemblée que le rapport de la gérance, et le projet des résolutions présentées ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- ⇒ cession d'action ;
- ⇒ nomination directeur général ;
- ⇒ pouvoirs.

Ensuite, il est donné lecture du rapport de la gérance. La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Cessions d'actions.

L'assemblée générale donne son accord pour la cession de cinq milles (5.000) actions de Mr SANSONNET Richard au profit de Mr BROSSARD Romain.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Deuxième résolution : démission du directeur général.

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions de directeur général de Mr BROSSARD Romain, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Troisième résolution : démission et nomination président.

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions de président de Mr SANSONNET Richard, et décide de nommer comme président en remplacement Mr BROSSARD Romain, et ce à compter de ce jour.

Quatrième résolution : pouvoirs.

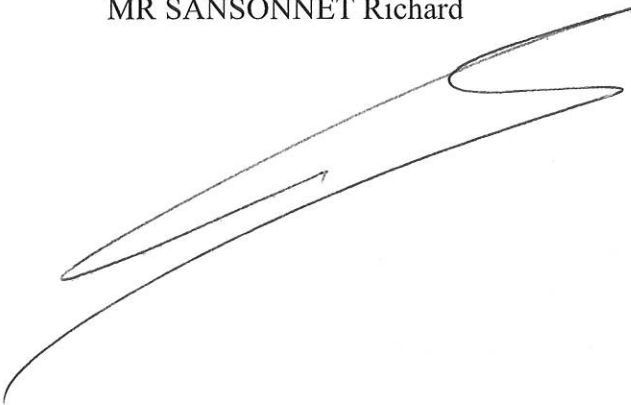
L'assemblée décide de donner tous les pouvoirs à Monsieur Norbert LORHO, expert-comptable de la société, pour effectuer toutes les démarches relatives aux décisions ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour et valoir ce que de droit.

MR SANSONNET Richard

A stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several sweeping, connected strokes.

Mr BROSSARD Romain

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, prominent loop at the beginning followed by a few more strokes.